

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2024, 19 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé  
la conseillère madame Helene Joseph

Formant quorum sous la présidence de Sébastien Couture, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier, Pascal Brulotte, la responsable du greffe, Valérie Draws et la responsable des communications, Sophie Ragot sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Constatation de l'avis de convocation**
3. **Période d'intervention des membres du conseil**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Administration**
  - 5.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 23-1044 relatif aux établissements d'hébergement touristique de la catégorie "établissements de résidence principale"
6. **Finances**
  - 6.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2024
7. **Période de questions**
8. **Levée de la séance**

**Ouverture de la séance**

À 19 h 00, monsieur Sébastien Couture, maire, déclare l'ouverture de la séance.

**Constatation de l'avis de convocation**

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par les articles 153 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-  
trésorier

### **Période d'intervention des membres du conseil**

Le maire, monsieur Sébastien Couture, souhaite une très belle année à l'ensemble des citoyens, employés et membres du conseil.

Rés. : 001-24

### **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Sébastien Cottinet. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé  
la conseillère madame Helene Joseph

Ont voté contre :

En faveur :           6  
Contre :               0

Adoptée à l'unanimité.

### **Administration**

#### ***Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 23-1044 relatif aux établissements d'hébergement touristique de la catégorie "établissements de résidence principale"***

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Je, soussigné, Sébastien Couture, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le *Règlement numéro 23-1044 relatif aux établissements d'hébergement touristique de la catégorie "établissements de résidence principale"*. Je dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

(S)

---

Sébastien Couture, maire

### **Finances**

#### **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2024**

(S)  
Initiales du maire

(S)  
Initiales du greffier-  
trésorier

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Je, soussigné, Sébastien Couture, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2024. Je dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

(S)

---

Sébastien Couture, maire

### **Période de questions**

La période de questions débute et se termine à 19 h 03.

Rés. : 002-24

### **Levée de la séance**

À 19 h 03, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Helene Joseph et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé  
la conseillère madame Helene Joseph

Ont voté contre :

En faveur :           6  
Contre :               0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

---

Sébastien Couture, maire

Je, Sébastien Couture, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-  
trésorier

Selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

---

Pascal Brulotte, directeur général et  
greffier-trésorier